



Réuni en séance le 16 décembre 2013, en présence de 43 membres, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

1. **Décisions fiscales exercice 2014** : il accepte, à l'unanimité, les décisions fiscales de l'exercice 2014, à savoir le coefficient d'impôt à 1.0, l'indexation à 170, l'impôt personnel à CHF 18.- et la taxe sur les chiens à CHF 120.-.

2. **Crédits d'engagement** :

- 01 Parking des Marais-Verts : il accepte par 40 voix pour et 1 abstention, l'adaptation du crédit d'engagement de CHF 20.5 mios
- 02 Turbinage des eaux du torrent de Verbier : il accepte par 39 voix pour et 2 abstentions, le crédit d'engagement de CHF 9 mios répartis sur 3 ans, à savoir CHF 1,8 mios pour 2014, CHF 3,7 mios pour 2015 et CHF 3,5 mios pour 2016
- 03 Rénovation du Café des Amis : il accepte par 34 voix pour, 1 contre et 7 abstentions le crédit d'engagement de CHF 1,5 mios pour la rénovation du Café des Amis.

3. **Budget 2014** :

Il accepte, par 35 voix pour, 5 contre et 2 abstentions le budget 2014 des SIB et de la Municipalité, à l'exception des postes votés séparément ci-dessous :

- 01 Il accepte, par 16 voix pour, 15 contre et 11 abstentions, le montant d'investissement du Centre médical de CHF 1,3 mios
- 02 Il accepte, par 26 voix pour, 11 contre et 4 abstentions le montant de CHF 100'000.- pour un projet de logements collectifs au Châble
- 03 Il refuse, par 20 voix contre, 18 pour et 4 abstentions l'investissement de CHF 150'000.- pour des bornes d'information interactives
- 04 Il accepte, par 26 voix pour, 10 contre et 5 absentions le montant d'investissement de CHF 50'000.- pour la réfection de murs en pierres sèches
- 05 Il refuse par 20 voix contre, 9 pour et 13 abstentions l'investissement de CHF 120'000.- pour la mise en place de panneaux informatifs lumineux
- 06 Il refuse par 38 voix contre et 4 abstentions le montant d'investissement de CHF 230'000.- pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour dessableur et neige
- 07 Il accepte par 23 voix pour, 11 contre et 8 abstentions le montant de CHF 50'000.- pour l'acquisition de bâtiments historiques selon les opportunités

- 08 Il refuse par 31 voix contre et 11 abstentions l'investissement de CHF 430'000.- pour l'aménagement du Chemin des Combes aux Mayens de Bruson
- 09 Il refuse par 34 voix contre et 8 abstentions l'investissement de CHF 200'000.- pour une étude technique liée à l'accès au Plan de Quartier des Mayens de Bruson.

Le budget de fonctionnement de la Municipalité ainsi approuvé présente des recettes de CHF 106'364'300.-, des charges de CHF 89'675'300.-, soit une marge d'autofinancement de CHF 16'689'000.-. Le budget d'investissement de la Municipalité approuvé présente des dépenses nettes de CHF 47'067'100.-.

4. **Règlement sur le prélèvement des droits de mutation communaux additionnels** : il accepte par 41 voix pour et 1 abstention le règlement sur le prélèvement des droits de mutation communaux additionnels (à hauteur de 50% des droits de mutation cantonaux).

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le lundi 17 février 2014.

Le Châble, le 19 décembre 2013

Le Conseil Général